

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
21 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 17

PROCURATIONS: 7

VOTANTS : 24

POUR : 24

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2022-72

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir Cyril BRUZZESE) - Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES) – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN)

Etaient absents excusés : Valérie PELLETIER – Nathalie LACOSTE – Ilyes TELALI

Mme Jessica ROSINET a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Cession d'actif

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le budget 2022 intègre achat d'un camion PL, l'actuel (acheté en 2012 –immatriculation CC609KV- N° inventaire 750-2182) a été proposé à la vente et a trouvé acquéreur auprès de M Renaud MATHIEU, domicilié 826 chemin de la bourgeat - 38980 Viriville .

Il reste 1 401.51 € à amortir et le prix de rachat a été convenu à 5 000 €.

Le conseil municipal sera sollicité pour autoriser la cession du véhicule dans les conditions ci avant exposées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE la cession du véhicule dans les conditions ci avant exposées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Maire  
Yannick PAQUE

